

**Délibération n°2022-12-08**
**Création d'un CISPD  
 (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire de séance : Marie-Christine BILLE

**L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Francheville, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel RANTONNET, Maire

## Présence au Conseil Municipal et vote :

Groupes	Conseillers Municipaux	Présents	Absents	Pouvoir à	Pour	Contre	Abst
Francheville naturel-lement	Michel RANTONNET	X			X		
	Laurence MARCASSE		X	Christine BARBIER	X		
	Claude GOURRIER	X			X		
	Christine BARBIER	X			X		
	Daniel AUDIFFREN	X			X		
	Emilie MAMMAR	X			X		
	Sophie PAGNOUD	X			X		
	Olivier de PARISOT	X			X		
	Claire POUZIN	X			X		
	Jean-Paul VERNAT	X			X		
	Georgette BARBET		X	Claude GOURRIER	X		
	Michel GRESSOT	X			X		
	Marie-Christine BILLE	X			X		
	Marc VINCENT	X			X		
	Patricia MORIN		X	Michel GRESSOT	X		
	Pascal ARDILLY	X			X		
	Marie-Anne D'HONNEUR	X			X		
	Francis TREMBLEAU	X			X		
	Philippe SADOT		X	Daniel AUDIFFREN	X		
	Blandine SCHMITT		X	Emilie MAMMAR	X		
Christophe VIOUX	X			X			
Claire PRECLOUX		X	Marc VINCENT	X			
Audrey BONDUELLE	X			X			
Gaëtan VERNEY	X			X			
Laëtitia SERIS		X	Sophie PAGNOUD	X			
Demain Francheville Respire	Bernard LEGRAND	X					X
	Cyril KRETZSCHMAR	X					X
	Hélène DROMAIN	X					X
	Elké HALLEZ	X					X
Vivre Francheville	Jacqueline LEBRUN	X					X
	Marc BAYET		X	Caroline PARIS			X
	Jean-Claude BOISTARD		X	Jacqueline LEBRUN			X
	Caroline PARIS	X					X

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 33

Nombre de votes Pour : 25

Nombre de votes Contre :

Nombre d'Abstention : 8

Accusé de réception en préfecture  
 069-216900894-20221215-2022-12-08-DE  
 Date de télétransmission : 21/12/2022  
 Date de réception préfecture : 21/12/2022

**Délibération n°2022-12-08****Création d'un CISPD  
(Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**

Rapporteur : Sophie PAGNOUD

Les communes de Craponne, Francheville et Tassin la Demi-Lune ont décidé de renforcer leur coopération en créant un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) avec comme enjeu majeur de permettre le déploiement d'une politique de sécurité de qualité auprès de la population conformément aux dispositions du Code de sécurité intérieure (articles D.132-7 à D132-12)

Le CISPD est une instance intercommunale autour de laquelle doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité et la lutte contre la délinquance. Il constitue le cadre d'organisation des collaborations et coopérations effectives des différents acteurs de l'Etat et des collectivités.

Le CISPD favorise l'échange d'informations entre les acteurs, la prise en compte des attentes de la population et de l'aide aux victimes. Il dresse le constat des actions de préventions existantes, définit des objectifs et des programmes d'actions coordonnés dont il suit l'exécution.

Il coordonne les mobilisations des équipes municipales, des institutions et des organismes privés ou publics et suit les travaux afférents aux sujets traités.

La présidence du CISPD sera assurée pour une durée de 2 ans par Madame CHADIER, Maire de la commune de Craponne assistée par deux vice-présidents, Monsieur CHARMOT Maire de Tassin la Demi-Lune et Monsieur RANTONNET Maire de Francheville. Les vice-présidents assureront ensuite à tour de rôle, la présidence pour une durée de deux ans.

Le CISPD sera composé de collègues de représentants de l'Etat, d'élus ainsi que de personnes qualifiées. La composition du CISPD sera déterminée par un arrêté municipal concordant des maires des communes de Craponne, Francheville et Tassin la Demi-Lune.

Un coordonnateur sera chargé d'animer le partenariat, d'assurer le secrétariat permanent et de s'assurer du bon fonctionnement des séances plénières et des comités restreints.

Le poste de coordonnateur sera assuré sur une base de 50 % de son temps de travail et sera divisé de manière proportionnelle à la taille des communes :

25% pour la commune de Tassin la Demi-Lune

15 % pour la commune de Francheville

10 % pour la commune de Craponne

La première séance plénière de cette instance se tiendra en février 2023. Cette séance plénière permettra au CISPD d'adopter son règlement intérieur.

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 6 décembre 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

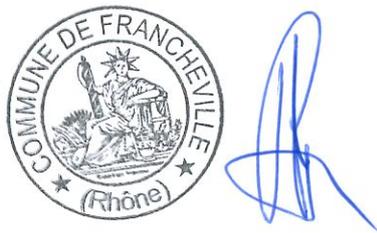
**APPROUVE** la création de ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**DIT** que les crédits correspondants à la participation du financement du poste de coordinateur seront inscrits aux budgets prévisionnels des exercices correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**A LA MAJORITÉ**

**Fait à Francheville le 15 décembre 2022,**



**Michel RANTONNET,  
Maire de Francheville**